ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE FAHS– ANJRA
CERCLE FAHS
CAIDAT AL BAHRAOYINE
COMMUNE AL BAHRAOYINE

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الفحص-أنجرة
دائرة الفحص
قيادة البحراويين
جماعة البحراويين

Avis d'achat sur bon de commande n° 07/2026

Le président de la Commune Al Bahraoyine procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif au marché public.

Objet : Réalisation des travaux topographiques d'un espace vert à Douar Bni Ouassine soufla – Commune Al Bahraoyine, Province Fahs-Anjra

REF	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES	U	QTE
1	**• TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES :** - Levé topographique complet de l'espace vert situé au **Douar Bni Ouassine soufla** (à l'échelle 1/500). - Établissement d'un plan topographique coté avec courbes de niveau. - Délimitation de l'emprise du projet et identification des limites du terrain. - Relevé des éléments existants sur le site (pentes, accès, végétation, constructions voisines.)	• Réalisation d'un levé topographique détaillé de l'espace vert situé au **Douar Bni Ouassine soufla**. • Établissement d'un plan topographique à l'échelle **1/500** avec courbes de niveau et points cotés. • Délimitation précise de l'emprise du projet et identification des limites du terrain. • Remise d'un plan topographique et d'un rapport technique permettant l'étude et l'aménagement futur de l'espace vert	**M²**	**22000**
Total H.T				
TVA (20%)				
Total TTC				

Lieu d'exécution : Commune Al Bahraoyine.

Lieu d'ouverture des plis : Siège de la Commune Al Bahraoyine.

Date de livraison des prestations : 15 jours après L'engagement du Bon de commande.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le 16 Mars 2026 à 11h00.

Les concurrents :

- ✓ Déposent les offres obligatoirement par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse ***www.marchespublics.gov.ma***

Al Bahraoyine le : 13 MARS 2026

Ministère de l'intérieur
Commune Al Bahraoyine
Province Fahs - Anjra

Pour le Président du Conseil et par délégation
1ère Vice-Président

Abdellah CHEBA